

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

17 mai 2019

Date d'affichage :

29 mai 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **23 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2019**

QUESTION N° 20

OBJET : Avenue de Châtel-Guyon : régularisations foncières

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 mai 2019 et par la commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 6 mai 2019.

Dans le cadre de la réalisation du nouvel aménagement de l'avenue de Châtelguyon, la Commune de Riom continue de régulariser les alignements des propriétés riveraines. Il a été décidé par souci pratique et d'économie de ne pas traiter les alignements ayant une surface trop restreinte.

Un deuxième groupe de 9 parcelles est concerné par cette régularisation purement cadastrale. Les promesses de vente à titre gratuit et les documents d'arpentages ont été signés par tous les propriétaires concernés.

Il s'agit des parcelles nouvellement cadastrées AH n°285, AE n°941, AE n°927, AE n°937, AE n°939, AE n°935, AE n°931, AH n°281 et BW n°641, dont les surfaces et propriétaires actuels sont détaillés dans le tableau joint à la présente délibération.

Les frais notariés seront à la charge de la Commune de Riom.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser l'acquisition à titre gratuit des alignements régularisés avenue de Châtelguyon (cf liste jointe en annexe),**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 23 mai 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Acquisitions alignements avenue de Châtel

N° Parcelle origine	Nouveau n° parcelle	Surface	Propriétaire
AE 235	AE 941	5 m ²	BECQUE
AE 223	AE 927	8 m ²	LEFAURE
AE 264+266	AE 937+939	30 m ²	BOULARAND
AE 472	AE 935	34 m ²	CORNIL
AE 231	AE 931	27 m ²	CASALI
AH 104	AH 281	42m ²	LUNEAU
BW 545	BW 641	16 m ²	SCI JPPA
AH 101	AH 285	41 m ²	VIALA